



Affiché le 08/10/2018

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 2 OCTOBRE 2018



*Présents :

Mesdames : BENEDET. CHAMBERS. DAIGNAN. DUPIRE.

Messieurs: BESSAT. DUVAL. FACCA. LAFFONTAN. LEFEBVRE. LONG. MASSIOT. VILLATE. VILLEMUR.

*Absents/excusés ayant donné procuration:

Madame JANEL donne pouvoir à Mme CHAMBERS pour émettre tout vote et signer tout document.

Madame ROUDIE donne pouvoir à M LAFFONTAN pour émettre tout vote et signer tout document.

*Excusés n'ayant pas donné procuration : Franck DARNAUD.

*Absents n'ayant pas donné procuration: Céline GINTRAND. Jean Luc BONNEIL. Nadine GIMENEZ.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2018

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2018 a été transmis pour relecture aux conseillers municipaux par mail le 27/09/2018.

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	13	15	15	0	0

2. Arrêt du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire explique que ce point ne sera pas soumis au vote et que le but était d'aborder cette thématique et effectuer des rappels méthodologiques et calendaires.

Dans le cadre de la procédure de révision de notre plan local d'urbanisme, de nombreuses étapes ont été franchies. Un document synthétique récapitulant les étapes est présenté à l'assemblée.

La prochaine étape sera « d'arrêter le PLU » (terme juridique), pour entrer dans la dernière phase de révision. Les élus devront se prononcer prochainement au sujet du projet finalisé de PLU qui a fait l'objet de nombreuses réunions de travail du comité de pilotage du PLU et des commissions thématiques, avec le soutien méthodologique et urbanistique du bureau d'études SOL et CITE.

Ensuite, ce projet de PLU sera transmis aux personnes publiques associées (communes voisines, autres collectivités territoriales, communauté de communes, chambres consulaires, concessionnaires réseaux, services de l'Etat concernés par l'urbanisme et l'aménagement du territoire). Ces dernières rendront un avis, le projet de PLU sera donc amené à être revu en conséquence. Enfin, le PLU sera soumis à enquête publique, dernière étape de la procédure au cours de laquelle chacun pourra s'exprimer sur ce projet et solliciter des modifications. Ce n'est qu'après cette consultation que le PLU dans sa version définitive sera approuvé par les élus.

Lors du présent conseil (mardi 2 octobre), le projet de PLU ne sera pas arrêté, mais un rappel méthodologique et calendaire sera effectué, afin que les élus puissent en toute connaissance de cause, voter l'arrêt du PLU lors d'un prochain conseil qui aura lieu dans le courant du mois d'octobre.

Des documents seront envoyés par mail à tous les conseillers (projet de PLU détaillé : zonage, règlement, bilan de la concertation...) pour leur permettre de voter en connaissance de cause.

Lorsque la délibération visant à arrêter le PLU sera prise, les conseillers intéressés à l'affaire devront s'abstenir des débats et du vote, il faudra néanmoins que le quorum soit atteint pour pouvoir valablement délibérer.

Les élus conviennent de la date du prochain conseil municipal portant sur ce sujet : lundi 22 octobre 2018 à 21h.

3. Modification tarifs médiathèque – instauration tarif boissons

Les médiathèques sont des lieux qui évoluent, ils doivent être un lieu de vie, de partage. On évoque souvent le terme « tiers lieu » pour qualifier ces endroits. L'équipe de la médiathèque a proposé d'installer du mobilier (tables et chaises) dans la salle d'exposition afin de pouvoir, sous réserve de l'espace disponible lors des expositions, permettre au public de s'installer dans cette salle confortablement pour y consulter des ouvrages, discuter, passer un moment convivial autour de la culture. L'achat de ce mobilier a été validé lors du vote du budget et la livraison doit intervenir prochainement. L'équipe de la médiathèque avait proposé de permettre aux usagers d'acheter un café sur place (ou autre type de boisson, non alcoolisée). Il faut donc se prononcer sur la mise en place d'un nouveau tarif. C'est l'objet du point à l'ordre du jour. Ce service existe déjà à la piscine l'été, le prix est fixé, pour toutes boissons à 1€.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de proposer des boissons à vendre à la médiathèque et donc de modifier la délibération relative à la régie de la médiathèque
- de fixer un prix de vente à 1€ par boisson et donc de modifier la délibération sur les tarifs

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	13	15	15	0	0

4. Subvention exceptionnelle – association cinéma

La conjoncture actuelle engendre une baisse notable des entrées au cinéma, mettant la situation financière de l'association en péril. Afin d'assurer le paiement des salaires, l'association sollicite la mairie pour le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 3000€. Cette demande est liée à la conjoncture et à la baisse notable des entrées réalisées par les cinémas gersois et celui de Samatan (-50% d'entrées sur les mois d'été).

Compte tenu de ces difficultés financières mettant en péril la rémunération des employés du cinéma, le conseil décide à l'unanimité de verser au cinéma une subvention exceptionnelle de 3000€ au titre de l'année 2018

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	13	15	15	0	0

5. Subvention exceptionnelle – école Monblanc – voyage Verdun

Lors du dernier conseil municipal une subvention exceptionnelle a été attribuée à l'école de SAMATAN pour un montant de 30€ par enfant samatanais pour un voyage mémoriel à Verdun, avec les enfants de l'école à l'occasion du centenaire de l'Armistice de la première guerre mondiale. Le choix de subventionner l'école en fonction du lieu de résidence des enfants a été fait pour que le contribuable local ne participe au financement d'un voyage que pour des élèves résidant à Samatan(même si ensuite le prix du voyage est le même pour tous les parents, car l'école répercute les subventions et aides diverses sur tous les enfants.) Toutefois, il y a un élève samatanais qui est scolarisé dans l'école de Monblanc, elle aussi concernée par ce voyage.

Le conseil décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école de Monblanc d'un montant de 30€ pour financer ce voyage scolaire, en raison de la présence d'un enfant samatanais dans l'école.

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	13	15	15	0	0

6. Subvention exceptionnelle – sam africa

Lors du vote du budget, lorsque les subventions ont été attribuées, une erreur a été faite dans le tableur récapitulatif des subventions proposées. En effet, l'association Sam Africa subventionnée à hauteur de 9 800€ depuis de nombreuses années, a été subventionnée cette année à hauteur de 8500€. Cette dernière avait pourtant demandé le maintien de cette somme, qui avait été validée lors des commissions préparatoires en charge de l'examen des demandes de subventions, pourtant le conseil s'est prononcé sur l'attribution d'une somme inférieure, en raison d'une erreur matérielle figurant dans le tableau synthétique. L'évènementiel étant une priorité pour la municipalité, il serait important de régulariser cette erreur en votant une subvention exceptionnelle.

Le conseil attribue à l'unanimité à l'association ADAMA (festival Sam Africa) une subvention exceptionnelle de 1300€ représentant l'écart entre la subvention votée et celle demandée et validée par la commission culture.

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	13	15	15	0	0

7. Modification des statuts du SDEG – véhicules électriques, gaz, hydrogènes et substitution de la commune nouvelle Castelnau Labarrère aux précédentes communes Castelnau d'Auzan et Labarrère

Le SDEG sollicite les conseils municipaux pour approuver leurs nouveaux statuts. Dans ces derniers statuts, deux nouveautés sont proposées :

- La commune nouvelle de « Castelnau-Labarrère » se substitue aux précédentes communes de Castelnau d'Auzan et Labarrère.
- L'intégration de la compétence relative à l'approvisionnement pour véhicules électriques, gaz ou hydrogènes. Cette compétence est conforme à la nouvelle rédaction de l'article L2224-37 du CGCT. Rappelons que le « E » de SDEG qui signifiait autrefois « électrification » signifie aujourd'hui « énergie ». Ce syndicat est donc habilité à gérer les questions liées à l'énergie et donc est un acteur primordial de la transition énergétique. Ici, il est question du volet « mobilité ». Le SDEG, dans sa nouvelle rédaction des statuts, propose de remplir une nouvelle mission, qui n'est pas obligatoire et qui ne sera exercée que sur demande expresse des communes membres. Cette nouvelle mission consiste en l'approvisionnement des véhicules électriques mais aussi fonctionnant au gaz ou à l'hydrogène.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des nouveaux statuts du SDEG accepte à l'unanimité la nouvelle rédaction des statuts

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	13	15	15	0	0

8. Travaux de création d'éclairage public – chemin de Moutet

Dans le cadre des travaux du chemin de Moutet, il est nécessaire d'améliorer l'éclairage public. Pour cela et conformément aux prescriptions pour l'accessibilité des voies publiques, le SDEG propose de nous fournir et de poser 3 mâts de 5m. Le coût total HT de ces travaux s'élève à 10 002.25€, duquel une subvention du SDEG de 3000.68€ doit être déduite. Le reste à charge pour la collectivité s'élève à 7 001.57€ HT.

Le conseil accepte le devis proposé par le SDEG et décide de leur confier ces travaux liés au chantier d'aménagement du chemin de Moutet.

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	13	15	15	0	0

9. Modification du tableau des emplois au 1^{er} novembre 2018

Le tableau des emplois nécessite d'être mis à jour. En effet, suite au départ à la retraite d'un agent en charge des régies, un autre agent a pris en charge cette responsabilité, conduisant à augmenter le volume horaire de son poste. De 32h, il passerait à 35h. Le comité technique du centre de gestion a donné un avis favorable le 21/08/2018. Il s'agit d'un poste d'adjoint technique.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette modification du tableau des emplois.

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	13	15	15	0	0

10. Modification de l'Agenda d'Accessibilité Programmé – prise en compte des travaux au cimetière

L'agenda d'accessibilité programmé est un document obligatoire pris par les organes délibérants des collectivités, visant à s'engager sur la réalisation de travaux de mise en accessibilité dans un délai maximal de 6 ans. Or notre Ad'AP a été pris par délibération le 24 septembre 2015, et prévoit des travaux jusqu'en 2021, mais il ne concernait que les ERP (établissements recevant du public) . La DDT nous a demandé de rajouter sur notre Ad'AP des éléments qui n'avaient pas été pris en compte, il s'agit de la mise aux normes de nos IOP (installation ouvertes au public : cimetière) Ces travaux ont donc été chiffrés. Ils s'élèvent à 49 728€ pour le cimetière. Ils doivent être intégrés à notre Ad'ap et la commune doit donc s'engager sur une réalisation des travaux d'ici 2021. Afin de lisser cette charge et de les rendre compatibles avec le programme d'investissement initié à ce jour, les travaux liés au cimetière pourraient être réalisés en 2021 et ceux liés au wc publics en 2020.

Au total les travaux d'accessibilité pour la commune s'élèveront à 203 053€ (au lieu des 153 325€ prévus) .

Objet de la délibération :

Le conseil municipal accepte de modifier son Ad'Ap en intégrant les travaux de mise en accessibilité du cimetière

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	13	15	15	0	0

11. Mise à jour plan de financement du projet de création du pôle médicosocial

De nouvelles subventions ayant été attribuées pour le projet sus visé, il est nécessaire de réajuster le plan de financement de l'opération 1 : création d'un pôle médico-social en réhabilitant l'ancienne aile A de la maison de retraite et en y incluant une MSAP, un CMP, des services sociaux.

CHARGES			PRODUITS		
Description	Montant des charges	Dépenses éligibles	Origine	Financement total	Subvention obtenue oui/non
60 Acquisitions financières et immobilières			subvention Région	70 000,00	
			Accessibilité	70 000,00	en attente
			Autres subventions publ.		
			Etat	819 893,50	
61 Travaux	1 676 758,60		DETR 2016 et 2018	404 893,50	oui
Rénovation du bâtiment (777 m²)	1 206 826,72		FNADT 2015	200 000,00	oui
Travaux supplémentaires après purge	300 000,00		FSIL 2016 et 2018	215 000,00	oui
Travaux chapelle	121 291,88		Europt	179 870,00	
Réalisation parking	48 640,00		FEDER rénovation énergétique	129 870,00	
			FSE		
			FEADER LEADER	50 000,00	en attente
62 Matériel / équipement			Autres		
			Département	290 000,00	
			C2D 2017	50 000,00	oui
			Participation pour mise à dispo gratuite locaux	240 000,00	en attente
			Communes et Interco		
63 Etudes	160 881,28				
Assistant à maîtrise d'ouvrage	48 613,12		Autres organismes publics		
Maîtrise d'oeuvre	112 268,16				
			Financements externes		
Autres dépenses	43 528,38				
Mission SPS: contrôle technique, étude de sol, diag amant/plomb	27 182,08		Autres produits		
Assurance dommages-ouvrage	16 346,30				
			Autofinancement		
			Recettes génériques		
			Autres autofinancements		
			recours emprunt	521 404,76	
TOTAL CHARGES			TOTAL PRODUITS		
	1 881 168,26			1 881 168,26	

Faë A. Samatan

Le conseil municipal met à jour le nouveau plan de financement lié à l'opération de réhabilitation du bâtiment existant.

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	13	15	15	0	0

12. Information du conseil des décisions du maire prises en application de la délibération du 24 avril 2014

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les décisions prises depuis le précédent conseil municipal :

Numéro décision	Alinéa concerné	Thème	Décision prise
2018SEPT25_01	4	MAPA	Déclaration sans suite pour motif d'IG – MAPA création pôle médicosocial lancé en juillet 2018

13. Questions diverses :

- a. Communiqué de M Franck Montaugé, sénateur au sujet de la revitalisation du centre bourg
- b. Information sur logements communaux disponibles – prochaines commission du CCAS
- c. DIA : maison à proximité du pôle médicosocial
- d. Cartes cinéma
- e. Informations sur élections – nouvelle composition de la commission
- f. Budget participatif gersois – 4 projets samatanais et modalités de vote